

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL**

**8 JUILLET 2021**  
**18H30**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 8 juillet 2021, de manière virtuelle.

Présents:	Maire:	Monsieur Beny Masella	
	Conseillers:	Monsieur Dino Mazzone	Siège 1
		Madame Elizabeth Ulin	Siège 2
		Madame Colleen Feeney	Siège 3
		Madame Maria Torres	Siège 4

Aussi présents: Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale  
Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

NOTE Cette séance du Conseil fut tenue à huis clos et les membres du Conseil y assistaient de manière virtuelle conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 du Ministère de la santé et des services sociaux (page 3, paragraphe 14).

**1. Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20210708-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 18h58.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du jeudi 8 juillet 2021 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20210708-002

**3. Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseiller, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 juillet 2021.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
226 Woseley N	Installation de deux fenêtres et d'une porte-patio;
117 Ballantyne N	Remplacement de l'escalier, du palier, des garde-corps du porche et peinture des boiseries et composantes de bois;
336 Ballantyne N	Resurfaçage de l'escalier avant et du palier avec du pavé.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
23 Easton	Remplacement de deux portes et dix-sept fenêtres sur le bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20210708-003

#### **4. Demande de dérogation mineure – 17 Ballantyne S.**

*NOTE* La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu, le Conseiller Dino Mazzone ayant voté contre, et la Conseillère Maria Torres ayant voté en faveur:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 juin 2021, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à l'article 3.3.8 du règlement de zonage, en ce qui a trait à l'immeuble situé au 17 Ballantyne Sud dans la zone RA-8 afin de:

- Permettre la construction d'un agrandissement arrière d'un étage du bâtiment principal avec un toit plat, alors que la pente de toit minimale dans cette zone est de 3:12, ceci ayant pour effet de ne pas tenir compte de cette norme.

Adoptée à la majorité.  
# 20210708-004

#### **5. Adjudication de contrat – rénovation de toitures (hôtel de ville et travaux publics)**

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres public pour les fins d'un contrat de rénovation des toitures de l'hôtel de ville et de l'édifice où sont situés les bureaux et ateliers du service des travaux publics;

ATTENDU que sept (7) documents d'appel d'offres ont été commandés et que cinq (5) soumissions ont été reçues;

ATTENDU que la firme d'ingénieurs Ingétec a analysé les soumissions, évalué leur conformité et recommandé que le contrat soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

- 1) Que le contrat pour la rénovation de la toiture principale de l'hôtel de ville (Bassin A) et de la toiture du bâtiment des travaux publics (Bassins A et B) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, au prix de 312 969,00 \$ (avant taxes).
- 2) Que cette dépense soit imputée au surplus non affecté.
- 3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20210708-005

#### **6. Période de questions du public**

La période de questions du public n'a pas eu lieu puisque la séance était tenue à huis clos conformément à l'arrêté ministériel 2020-074.

7. **Levée de la séance**

À 19h07, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20210708-006

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20210708*